



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

PR-547 I

Fo
No 1074/09

Diffusion

- M. Pagani
- Mme Salerno
- MM. Tornare
- Mugny
- Maudet
- Moret
- Burri
- Macherel
- Mme Charollais
- MM. Krebs
- Lévrier
- Zagato
- Emeterio
- Thierrin
- Schweri
- SCM
- Service juridique
- Dossiers et documentation
- Mis

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 25 JAN. 2010
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies: vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

DÉCISION
du **21 JAN. 2010**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 novembre 2009

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 novembre 2009, ayant pour objet :

un crédit complémentaire de 1 754 818,45 F destiné au bouclage de divers crédits de préétudes et d'études,

EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes :

1. Le dépassement sur le crédit relatif aux études en vue de l'aménagement de diverses places s'élève à 52 775 F et non à 52 755 F. Dès lors, le total des crédits complémentaires s'élève à 1 754 818,45 F, montant qui correspond au crédit voté.
2. Les crédits clôturés ont été totalement amortis sur l'exercice 2007.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Communiquée à :

- Genève 2 ex
- SSCO-SF 1 ex
- SSCO 2 ex